



# FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

MISE EN PLACE À LA SNCF

# MERCI L'UNSA !



En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte instaure l'ancêtre du FMD : l'indemnité kilométrique vélo (IKV). Depuis, l'UNSA n'a cessé de réclamer la mise en place d'un accord national de haut niveau auprès de la direction de la SNCF.

## EN 2017

Au concours des Talents du vélo, l'UNSA se voyait décerner une mention du jury, au Sénat, pour son action en faveur d'un plan de déplacement d'entreprise et de la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo au sein de la SNCF.

## EN 2022

Notre fédération adressait un nouveau courrier au président Farandou pour réclamer l'ouverture de négociations pour la mise en place du FMD. La direction nous répondait alors qu'elle acceptait enfin d'étudier les modalités de mise en œuvre d'un accord national. Les négociations ont abouti à la proposition d'un premier accord. L'avoir proposé à la signature des organisations syndicales en décembre 2022, en même temps qu'un accord salarial, n'était peut-être pas opportun... Car si l'UNSA a su faire la part des choses et a vu en cet accord un projet ambitieux et innovant, ce ne fût pas le cas de toutes les organisations syndicales.

**PARCE QUE LES MOBILITÉS DOUCES DOIVENT ENFIN TROUVER LEUR PLACE, LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES EST UNE DÉMARCHE PORTÉE PAR L'UNSA.**



**POUR ALLER PLUS LOIN**  
Téléchargez le Zoom FMD de l'UNSA en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/40hPWVf>

## C'EST NON OU C'EST OUI ?

Alors que l'accord avait été refusé par certaines organisations syndicales, il semblerait qu'elles soient revenues à la raison. En effet, lors de l'instance commune du 19 avril, elles ont décidé de ne plus voter contre le projet unilatéral de la direction. Pour rappel, ce projet intègre les mêmes dispositions que le projet d'accord de fin 2022.

## MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS !

Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que les cheminots n'aient pu bénéficier des dispositifs FMD depuis le 1<sup>er</sup> janvier. **Le FMD sera mis en place au 1<sup>er</sup> avril et la déclaration sera disponible sur le site des APF à partir du mois de mai.**

